

Conseil de Paris
Séance des 20, 21 et 22 mars 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu pour l'interdiction de la pêche à Paris

Considérant l'intérêt de notre municipalité pour la condition animale et les actions qu'elle a déjà engagées en ce sens,

Considérant les préoccupations grandissantes des Parisiennes et des Parisiens au sujet de la condition animale,

Considérant le consensus scientifique établi sur la richesse émotionnelle, la complexité de la vie sociale et la capacité à ressentir la souffrance des poissons,

Considérant la tribune publiée en mars dernier par dix universitaires scientifiques nous appelant à prendre au sérieux les intérêts des poissons,

Considérant que par arrêté préfectoral 2010-555, il est interdit de consommer et de commercialiser les poissons pêchés dans la Seine et l'Ourcq pour des raisons de santé publique, alors que, dans un même temps, la pêche y est autorisée,

Considérant qu'il apparaît absurde de continuer à autoriser la pêche alors même que la consommation des poissons pêchés n'est pas permise,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris interdise la pêche sur son territoire.